

FORMATION PLAN DE PREVENTION

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à Développer une aptitude pour élaborer et comprendre un plan de prévention et le faire vivre.

Pouvoir participer à l'analyse des risques dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention pour une intervention.

Savoir analyser les différents risques propres à son activité et savoir mettre en phase les moyens de prévention individuels ou collectifs nécessaires à la préservation de la santé des salariés de l'entreprise.

PUBLIC

Chargés de sécurité et de prévention - Chefs d'établissements, chefs d'équipes, personnels exécutants, animateur SSE

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de :

- Maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

PROFIL ET COMPETENCE DU FORMATEUR

Formateur en prévention des risques professionnels

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Présentation d'exemples pratiques et vécus dans les entreprises.

Test théorique

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Test de positionnement, Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

DURÉE

1 jour (7 heures) en présentiel Possible en distanciel

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Nos dates de formations sont disponibles sur notre catalogue de formation en ligne et nos tarifs sur demande.

PROGRAMME

CONTENU DU PROGRAMME

Module 1 : Généralités : Prévention des risques professionnels

- Les 9 principes généraux de la prévention
 - Description des 9 principes et développement de la planification de la prévention (le Plan de Prévention)
- Dispositions générales pour la coordination de la prévention
 - Présentation des différents articles du code du travail en rapport avec la coordination de la prévention
- Responsabilités
 - Définition des différentes responsabilités et présentation de cas concret d'accidents

Module 2 : Mise en œuvre du décret du 20 février 1992

- Présentation du décret
 - Pourquoi devons-nous rédiger un Plan de Prévention ?
- Règles de mise en pratique du plan de prévention
 - Description des différentes étapes pour la mise en pratique d'un Plan de Prévention (Personnalisation possible avec la présentation des documents propre à l'entreprise)
- Procédures d'intervention associées
 - Présentation des documents découlant du Plan de Prévention (permis de travail, permis de feu, etc)

Module 3 : Cas pratique

- Exercice pour la mise en place d'un Plan de Prévention
Cas pratique personnalisable avec les documents propres à l'entreprise



PROGRAMME DE FORMATION

A2SE-PG-024-D

26/02/2026

Page 2 sur 2

Pour la mise en œuvre d'une formation, contacter :
info@a2seconseil.fr, nous vous répondrons sous un mois
à compter de la demande de renseignement du
bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable
du financeur et sous réserve de disponibilité.

Pour la prise en compte du public en situation de
handicap (PSH), n'hésitez pas à nous contacter pour
en discuter.

A2SE Conseil

CONTACT : 02.40.11.11.47 – 01.55.68.12.52 - **Mail** : info@a2seconseil.fr – site web : www.a2seconseil.fr

Agences Ouest

103 rue Henri Gautier – BP03
44550 Montoir-de-Bretagne

81 Boulevard Pierre 1er LE BOUSCAT
33110 BORDEAUX

Paris Ile-de-France

Paris La Défense – Grande Arche – La
Défense

N° de Siret: 532 559 150 00026/ Code APE: 7022Z / N° TVA intracommunautaire FR 635 325 591 50

Agences Sud-Est

649 avenue Auguste BARON
13500 MARTIGUES

Plaza Part Dieu - 93 rue de la Vilette
69003 LYON